

LES SCISSIONS

DISPOSITIFS DE RESTRUCTURATION

Une **scission** est l'opération inverse de la fusion : **une association se divise en deux ou plusieurs associations**. Elle entraîne **la répartition du patrimoine, des droits sportifs et des licenciés** entre les nouvelles entités nées de la scission. Si l'association scindée poursuit son activité **exclusivement** à travers les nouvelles associations, elle doit **obligatoirement être dissoute**.

→ Objectifs d'une scission

- Séparer certaines activités** d'une même structure associative par exemple les hommes et les femmes, les jeunes et les seniors, etc. ;
- Répondre** à une demande de sa/ses collectivité(s).

→ Réalisation d'une scission

Les étapes à suivre pour la réalisation d'une scission sont les suivantes :

- Rédaction du projet de scission**;
- Publication de l'avis de scission** dans un journal d'annonces légales;
- Organisation d'une AG extraordinaire** pour voter le projet de scission;
- Constitution du dossier de scission** et dépôt avant le 1^{er} juin de la saison en cours sur la plateforme dédiée FFBB accompagné de tous les pièces justificatives nécessaires;
- Pièces justificatives** : PV de l'AG extraordinaire, projet de scission avec traité de répartition, statuts des nouvelles associations, état des licenciés, demandes d'affiliation des nouvelles entités;
- Examen du dossier et validation par la Commission Fédérale Juridique**;
- Dissolution de l'association scindée**, si elle n'existe plus à travers aucune des nouvelles entités, qui doit être rayée du registre des associations.

Fiche pratique FFBB →



Dépôt en ligne du dossier →



Renseignements → modificationstructure@ffbb.com